



Mobilité en ville : la moto est une solution, pas une pollution ! Non aux interdictions de circulation !

Dans un avenir proche, 25 villes de France projettent d'interdire aux véhicules « anciens » d'accéder en ville. Cela commence à partir du 1^{er} juillet 2016 à la Mairie de Paris qui a décidé d'interdire l'accès à la capitale aux motos mises en circulation avant juin 1999 et des autos d'avant 1997. Ces interdictions vont se durcir les années suivantes concernant les véhicules plus récents.

Le prétexte invoqué par les décideurs politiques, c'est la pollution de l'atmosphère dont nous sommes désignés comme les grands coupables, alors que la plus grande part des émissions toxiques est provoquée par l'industrie, le chauffage des habitations et le fret routier international.

Un deux-roues motorisé c'est 4 fois plus léger qu'une voiture moyenne, ça prend 4 fois moins de place et ça met deux à trois fois moins de temps qu'une voiture pour faire le même trajet en zone urbaine.

Un usager à moto, c'est un usager de moins dans les transports en commun déjà saturés en ville aux heures de pointe.

Mettre un vieux deux-roues motorisé au rebut pour le remplacer par un neuf, c'est du gaspillage et ça génère énormément de pollution (usines délocalisées, transport de composants par avions, camions...)

Ces restrictions de circulation sont également une discrimination sociale entre les ménages aisés qui peuvent acheter des véhicules récents et ceux qui ne peuvent pas et qui sont souvent ceux qui habitent loin de leur lieu de travail et qui ne peuvent se passer d'un véhicule.

Rejoignez et soutenez la Fédération française des motards en colère (FFMC) pour défendre nos droits à une mobilité raisonnée et pour soutenir une autre politique de respect de l'Environnement.

Contestez, résistez, interpellez vos élus sur ce qu'ils comptent faire !

Ne jetez pas ce tract, faites-le circuler.